

Depuis le 2nd confinement national et selon les recommandations ministérielles, les visites sont de nouveau possibles seulement sur rendez-vous et dans des lieux dédiés, en fonction de la configuration de l'établissement et de sa situation sanitaire.

Eu égard à la survenue de cas de Covid-19, les visites des proches ont été suspendues temporairement, depuis le 24 octobre 2020.

Ainsi, en considération de la situation du moment, les modalités de reprise des visites sont les suivantes:

- 1 créneau de 30 min par résident et par famille, par semaine maximum. Un temps de désinfection/ventilation du local entre deux rendez-vous de 15 min sera prévu.
- Du lundi au vendredi, hors jours fériés, 15 créneaux par jour sur 3 lieux dédiés (soit 75 visites possibles par semaine) :
13h45 à 14h15 – 14h30 à 15h00 – 15h15 à 15h45 – 16h00 à 16h30 – 16h45 à 17h15

Modalités de réservation de votre créneau : l'EHPAD met à votre disposition un outil de réservation qui s'appelle **DOODLE**.

Vous recevrez par messagerie électronique un lien à cliquer (ou à recopier dans une barre de recherche de votre navigateur internet) en fonction du service d'hébergement de votre proche. Ce lien est valable pour une période déterminée (de 1 à 2 semaines de réservation).

Afin de satisfaire le plus grand nombre de demandes, vous ne pouvez choisir qu'un seul créneau pour la semaine (ou période). En cas de non respect de cette consigne, l'établissement sera contraint d'annuler les créneaux supplémentaires.

- 2 personnes maximum, porteurs d'un masque chirurgical de manière obligatoire ; aucun contact physique ne sera autorisé ; le dépôt de colis ne pourra pas se faire en direct mais qu'auprès de l'accueil. Apportez votre propre stylo pour signer le registre.
- Signature d'un registre attestant :
 - o d'une part, que vous ne présentez pas les symptômes suivants (fièvre > 37,8 °C, toux, courbatures, perte odorat et/ou goût, maux de tête inhabituels, troubles digestifs, fatigue inhabituelle, désorientation ou chutes inexplicables, aucun contact avec une personne atteinte ou présentant ces symptômes) et que vous n'avez pas pris, dans les 12 heures précédentes, un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc.),
 - o d'autre part, que vous vous engagez au respect des gestes barrières, sous peine d'exclusion des visites si défaut constaté.
- 3 lieux de visites sont dédiés, selon la répartition suivante :
 - o Arc en Ciel pour les résidents de GUERIN : AEC, LILAS, LEVANT, GENETS, ZEPHIR
 - o Salon VIOLETTES pour les résidents d'ERNEST : BLEUETS, VIOLETTES, ALIZES, BRISE, SIROCCO
 - o Salle polyvalente : pour tous les résidents

Tous disposent d'un accès extérieur (ne pas se présenter à l'Accueil). Ne vous présentez que 5 minutes maximum avant l'heure prévue à l'entrée de ce local sans y pénétrer. Veuillez attendre l'arrivée d'un agent.

Selon les consignes ministérielles, les visiteurs sont encouragés à réaliser un test de dépistage en amont de la visite et par leurs propres moyens – le déploiement des tests antigéniques pourra permettre aux visiteurs de réaliser ce dépistage.